



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Service du conseil et du contrôle des collectivités territoriales

Moulins, le 28 juin 2017

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat,

Affaire suivie par : Gilles LEPRON
Tél : 04 70 48 33 69
gilles.lepron@allier.gouv.fr

N° 43 / 2017

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
à fiscalité propre

Mesdames et Messieurs les Maires des Communes du
département de l'Allier

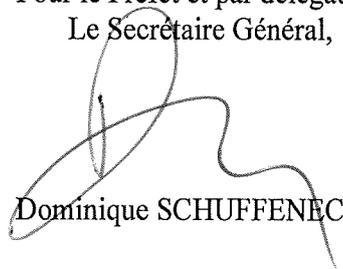
Madame et Monsieur les Sous-Préfets de Vichy et
Montluçon (en communication)

Objet : Guide pratique des attributions de compensation

La direction générale des collectivités locales du Ministère de l'Intérieur a élaboré un guide pratique relatif aux attributions de compensation. Ce document a pour objet de rappeler le régime juridique de l'attribution de compensation et de répondre aux questions les plus couramment posées. Il concerne l'ensemble des EPCI à FPU et tient compte des dernières évolutions législatives introduites par la loi de finances pour 2017, portant sur les modalités de révision du montant de l'attribution de compensation.

Je vous invite à télécharger ce guide sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.allier.gouv.fr/reactions-avec-les-collectivites-territoriales> => rubrique «fiscalité locale».

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Dominique SCHUFFENECKER